ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE **AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Montlouis sur Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 18/12/2020,

ARRÊTE

Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit Article 1: pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	FRADIN CHRISTELE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Pour Le Maire, 1 Le Premier Adjoint,

Monsieur Laurent THIEUX

Le Maire,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.